

# Société des officiers de la Confédération suisse

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **39 (1894)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et peu nombreuses seraient réunis soit pour ces théories, soit pour ces exercices de tir. Dirigés par les sous-officiers habitant ces communes ou les communes voisines, ces théories et ces exercices seraient placés sous la surveillance des chefs de compagnies de landsturm. Ce serait une occasion de plus pour ces derniers de connaître leurs hommes. Nous n'entrons pas davantage dans le détail de cette organisation ; nous nous bornerons à faire remarquer que le plan suggéré par nous se combinerait fort bien avec le projet du Conseil fédéral relatif à l'organisation du landsturm armé, comme avec la nouvelle ordonnance promulguée au mois de février de cette année au sujet des subventions aux sociétés volontaires de tir. Cette combinaison aurait le grand avantage de ne pas surcharger les hommes du landsturm et de les mettre en état de fournir une défense sérieuse en cas de danger. Ce serait en même temps une excellente mesure pour développer chez nos sous-officiers l'habitude du commandement et l'initiative individuelle, ainsi que pour donner à notre Société un nouveau champ de travail.

---

### Société des officiers de la Confédération suisse.

Le comité central à Bâle a arrêté les sujets de concours suivants pour 1895 :

1. Jusqu'à quel point nos institutions militaires actuelles ne sont-elles plus à la hauteur des exigences du temps présent ? Quels en sont les points défectueux, conséquences de la loi actuelle ? Dans quel sens et par quels moyens, tout en tenant compte des conditions particulières du pays, notre organisation militaire peut-elle être consolidée et perfectionnée par une loi nouvelle ?

2. Les opérations de Lecourbe dans les Hautes-Alpes suisses en 1799, au point de vue spécial du rôle qu'y a joué le massif du Gothard ?

3. Quelles conséquences aura pour l'artillerie dans une guerre l'emploi probablement plus fréquent des shrapnels :

- a) Dans l'organisation du personnel ;
- b) Dans le service des pièces ;
- c) Dans le tir ;
- d) Dans la tactique de la batterie ;
- e) Dans le matériel de l'artillerie ;
- f) Dans la munition elle-même ?

Les mémoires devront être envoyés avant le 31 mars 1895 au Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse à Bâle.

Ils devront être désignés par une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, laquelle renfermera le nom, le grade et l'adresse de l'auteur.

Une somme de 1500 fr. pourra être employée à récompenser les meilleurs travaux présentés.

Sa répartition totale ou partielle sera déterminée par la société, sur la proposition du jury, dans l'assemblée qui sera tenue dans l'été 1895. La composition du jury sera publiée plus tard.

### SECTION VALAISANNE

La section valaisanne de la Société fédérale des officiers a fait une excursion militaire au Simplon les 3, 4 et 5 juin dernier. Le programme de cette course, qui avait été élaboré par le président de la section, M. le lieut.-colonel d'artillerie Fama, était rédigé comme suit :

*Dimanche 4 juin* : Départ de Viège et de Brigue en quatre colonnes :

Colonne n° 1, de Viège au Col du Simplon par le Bisten-Pass.

Colonne n° 2, de Gliss au Col du Simplon par Nessel.

Colonne n° 3, de Brigue au Col du Simplon par l'ancienne route.

Colonne n° 4, de Brigue au Col du Simplon par la grande route.

Rendez-vous à l'hospice du Simplon, à 6 h. 30 du soir.

*Lundi 4 juin* : Reconnaissance du secteur Simplon-Col à Gondo.

Rendez-vous au village du Simplon, à 7 h. du soir.

*Mardi 5 juin* : Rapport à l'hospice du Simplon à 10 h. du matin. — Retour à Brigue.

Vingt-et-un officiers de la section valaisanne avaient répondu à l'invitation du comité, soit 4 majors d'infanterie, 6 capitaines d'infanterie, 1 capitaine du génie, 1 capitaine de justice militaire, 9 premiers-lieutenants et lieutenants d'infanterie, d'artillerie et d'administration.

M. le colonel d'artillerie Fama dirigeait l'excursion, à la-

quelle ont pris part en outre le colonel de la Rive, chef d'état-major du I<sup>er</sup> corps d'armée, le colonel Sarasin, commandant de la II<sup>e</sup> brigade d'infanterie, et le major Morel, de Lausanne.

Le 3 juin, la colonne, qui a passé par le Bistenen-Pass, a été conduite par le major Roten et formée de 5 officiers; la colonne de Nessel, dirigée par le capitaine Max de Stockalper, était composée de 2 officiers; la colonne qui a suivi l'ancienne route, dirigée par le capitaine Vuilloud, était formée également de 2 officiers; enfin 8 officiers, sous la direction de M. le major Ducrey, ont suivi la grande route.

Le 4 juin, tous les officiers ne formaient qu'une section, sous les ordres de M. le major Ducrey; ils ont reconnu les différentes positions qui se trouvent sur la grande route, entre le Col et Gondo, ainsi que les chemins qui tournent ces positions.

Deux officiers, MM. les lieutenants d'infanterie de Lavallaz et de Torrenté ont accompli, ce jour-là, une marche de montagne extraordinairement rapide. Ils sont partis du village du Simplon à midi et demi et, passant par le Col de la Furka et Zwischbergenthal sont arrivés à 3 heures à Gondo, exécutant en 2  $\frac{1}{2}$  heures, par les heures les plus chaudes de la journée, une marche qui demande d'un marcheur ordinaire 4 à 5 heures.

Le rapport, qui a eu lieu le 5 juin à l'hospice, a été d'un grand intérêt; chacun des chefs de colonne et chaque officier chargé d'une reconnaissance spéciale, a rapporté sur ce qu'il avait reconnu et constaté, et de l'ensemble des rapports, les auditeurs ont pu dégager une idée complète et juste de la région parcourue.

Enfin le temps favorable, l'inépuisable et cordiale hospitalité des Pères de l'hospice ont rendu cette instructive excursion fort agréable et l'on doit espérer que les sections de la société des officiers continueront à consacrer, chaque année, quelques journées à des courses de ce genre qui, tout en resserrant les liens d'amitié qui doivent unir le corps des officiers, donnent à ceux-ci une précieuse occasion de faire plus ample connaissance avec la topographie militaire du pays.